

# Votre garantie



## Prestations en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Régime général

### Soins courants

#### Consultations - visites généralistes :

Adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	125 %
Autres praticiens	105 %

#### Consultations - visites spécialistes :

Adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	175 %
Autres praticiens	155 %

#### Autres :

Radiologie - Adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	125 %
Radiologie - Autres praticiens	105 %
Analyses, auxiliaires médicaux	125 %
Ostéopathie, étio-pathie, chiropracteur, diététicien	135 € / an

#### Matériel médical :

Matériel, grand appareillage, orthopédie acceptée, achat de véhicules pour handicapés	220 %
Frais d'entretien	100 %

### Médicaments

Médicaments à Service Médical Rendu (SMR) faible	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu (SMR) modéré	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu (SMR) important	100 %
Contraceptif prescrit non pris en charge par la Sécurité sociale	30 € / an

### Dentaire

Soins dentaires	150 %
-----------------	-------

#### Prothèse fixe prise en charge :

Sur dent visible et non visible	300 %
Prothèse amovible 1 à 3 dents et plus	300 %
Orthodontie	235 %
Actes liés à l'orthodontie	205 % ou 235 %
Orthodontie refusée	135 %
Implantologie	380 € / implant
Prothèses dentaires 100 % santé	100 % des frais engagés

### Hospitalisation <sup>(1)</sup>

Honoraires médicaux et chirurgicaux - Adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	300 %
Honoraires médicaux et chirurgicaux - Autres praticiens	200 %
Frais de séjour	100 %
Participation forfaitaire > 120 €	Oui
Frais de transports	100 %
Forfait hospitalier <sup>(2)</sup>	20 € / jour
Chambre particulière <sup>(2)</sup>	75 € / jour
Chambre particulière en ambulatoire	25 € / jour

<sup>(1)</sup> Y compris maternité.

<sup>(2)</sup> Durée illimitée y compris en psychiatrie, maison de convalescence et de réadaptation.

## Formule « MÉDIUM »

y compris  
remboursement Sécurité sociale

## Prestations en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Régime général

### Appareillage

Prothèses auditives

Equipement 100 % santé

Frais d'entretien

### Optique<sup>(3)</sup>

Monture

Verre simple

Verre complexe

Verre très complexe

Lentilles prises en charge ou non

Equipement (monture + verres) 100 % santé

Chirurgie réfractive par l'œil

**(3)** En application du décret n°2019-21 du 11 janvier 2019 visant à garantir un accès sans reste à charge à certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques dentaires.

### Prévention

Vaccin injection

Substitut nicotinique

Détartrage annuel complet

Examen annuel de prévention

Cure thermale

## Formule « MÉDIUM »

y compris  
remboursement Sécurité sociale

100 % + 550 € / prothèse

100 % des frais engagés

100 %

100 % + 100 €

100 % + 85 € par verre

100 % + 175 € par verre

100 % + 195 € par verre

380 € (137 € / an si refusée)

100 % des frais engagés

420 €

15 € / acte

75 € / an / personne

100 %

100 %

100 % + 100 €

#### \* CONDITIONS GENERALES DE PRISE EN CHARGE

- Les remboursements sont limités aux frais réels et sous réserve de prise en charge par le régime obligatoire (sauf mention contraire).
- Les taux du régime obligatoire et le total sont donnés à titre indicatif dans le cadre du respect du parcours de soins coordonnés au 01/01/2008.
- Le remboursement du régime obligatoire est énoncé avant :
  - déduction de la participation forfaitaire (1€ au 01/01/2008),
  - déduction des franchises médicales (Décret n° 2007-1937 du 26/12/2007).
- La participation forfaitaire des actes supérieurs à 120 € est prise en charge par la mutuelle.
- Dans le cadre du hors parcours de soins coordonnés, la mutuelle ne prend pas en charge la majoration du ticket modérateur ni les dépassements d'honoraires.
- Les pourcentages indiqués s'appliquent au tarif de responsabilité ou à la base de remboursement de la sécurité sociale.